

paris 2^e

Vivre ensemble le deuxième arrondissement



tout savoir
**Prévention
incendie**

numéro 59 • septembre 2011

4 & 7 Les rendez-vous de l'automne | Le point sur la restauration scolaire dans l'arrondissement | La rue Réaumur en chantier • 8 Engagez-vous dans les conseils de quartier • 14 Contre l'oubli avec France Alzheimer



DOUBLE SENS

Feu vert sur les Grands boulevards

Fin des études et des concertations le 11 juillet dernier : les Grands boulevards seront bien mis en double sens à l'horizon 2012-2013. Une mesure souhaitée par les élus, de nombreux riverains et commerçants.

Va-t-on pouvoir à nouveau prendre plaisir à « *flâner sur les Grands boulevards* », comme le suggérait en 1952 la chanson popularisée par Yves Montand ? C'est en tout cas le but des travaux qui vont se dérouler de janvier 2012 au printemps 2013.

Retrouver plus de calme

C'en sera alors fini de l'actuelle « autoroute urbaine »,

qui alterne embouteillages et vitesses excessives. Dangereux pour les piétons et les vélos, bruyants, pollués, les Grands boulevards sont appelés à retrouver plus de calme et une circulation plus fluide.

À la suite de plusieurs réunions de concertation, un plan précis a été acté : ainsi se succéderont dans le sens ouest-est une piste cyclable, une file de stationnement, et une voie de circulation. Dans le sens est-

ouest, un couloir partagé bus et vélos et deux files de circulation.

Désencombrés, les trottoirs devraient aussi accueillir des arbres supplémentaires.

À la demande des associations et de Jacques Boutault, les possibilités pour les véhicules de tourner à gauche ou à droite ont été strictement limitées, afin d'éviter les circulations de transit dans les rues adjacentes.

+ d'infos

- Le dossier complet de restitution de la concertation est en ligne sur le site de la mairie
- www.mairie2.paris.fr

MUSIQUE

Magie de la voix et des rythmes avec Elsa Martine et séquence « *guitar heroes* » avec Hervé Krief : encore une très belle Fête de la musique le 21 juin dans la cour de la mairie.



ÉMOTION

Enfin libres ! Jacques Boutault et tous les élus du 2^e ont participé au décrochage de la banderole de soutien à Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, en présence du secrétaire général de Reporters sans frontières, Jean-François Julliard.



SPORT

C'est maintenant un rendez-vous habituel qui attire au-delà du 2^e : les week-ends de sport place de la Bourse et place des Petits-Pères ont fait le plein de public et de participants, sous le regard vigilant de Jean-Paul Maurel, adjoint aux Sports.



LIBATIONS

Après les traditionnels papotages et grignotages de quartier, le grand pique-nique du 2^e organisé rue Montmartre avec l'association a réuni quelque 400 convives dans une ambiance festive et conviviale.



POUR UN FLIRT

Séquence nostalgie au bal du CAS, en compagnie de Michel Delpech, qui a rappelé à beaucoup qu'on aurait tout fait pour un flirt avec Laurette dans le Loir-et-Cher...

Rentrée en crise



Inutile de se voiler la face. La rentrée ne sera pas facile. La crise a des répercussions sur le budget des États et donc des collectivités territoriales.

Pourtant, cette crise n'est pas tant une crise financière qu'une crise de notre modèle de développement, basé sur l'accumulation sans limites, sur la prédation des ressources naturelles et sur le développement des inégalités.

La libéralisation des marchés dans un cadre de mondialisation de l'économie depuis les années Reagan-Thatcher a conduit en 2008 à la crise des *subprimes*. Les États ont alors renfloué les banques (ils n'avaient pas le choix), mais sans contreparties réelles. Remis sur pied, le système financier a pu spéculer sur les dettes souveraines, celles des États.

Dans ce contexte, alors que l'endettement des États tient plus à la baisse des recettes (diminutions d'impôts) qu'à la hausse des dépenses publiques, en France, le gouvernement a décidé de mener une politique d'austérité renforcée. Elle vise à diminuer encore plus l'intervention de l'État : poursuite du non-remplacement de fonctionnaires, réduction des aides aux associations d'insertion, diminution des dépenses de santé, baisse des dotations aux collectivités territoriales, etc. Des mesures qui touchent principalement les ménages moyens et qui épargnent les hauts revenus.

Objectif : rassurer les marchés et flatter les agences de notation. Ce sont donc les marchés financiers qui décident de la politique française !

Malgré le désengagement de l'État, la Ville poursuit inlassablement son effort dans le domaine social et de la solidarité. Elle y consacre des sommes importantes (plus de 70 millions d'euros), mais indispensables, notamment pour l'aide sociale à l'enfance, l'hébergement d'urgence, les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Mais la Ville ne peut pas éternellement se substituer à l'État défaillant.

Il serait temps de remettre la finance à sa place : au service du bien commun.

Les solutions existent : taxation des mouvements de capitaux, suppression des niches fiscales, lutte contre les paradis fiscaux. Encore faut-il que les politiques n'abdiquent pas devant les financiers...

Bonne rentrée tout de même !

Jacques Boutault,
maire du 2^e arrondissement de Paris

La question au maire

Un nouveau règlement des terrasses a été voté par le Conseil de Paris. Cela signifie-t-il la fin des abus dans le quartier Montorgueil, où il est très difficile de circuler sur les trottoirs ? Mme L.T., quartier Montorgueil-St Denis.

“ Malheureusement ce nouveau règlement, s'il clarifie les choses, ne devrait pas changer fondamentalement la situation, car la Ville manque toujours d'agents verbalisateurs et le montant de l'amende (qui est fixé par les députés) est resté à un niveau insuffisamment dissuasif. En revanche, ce nouveau règlement offre la possibilité de rédiger des chartes locales plus strictes qui ont valeur légale et de mener plus facilement des opérations concertées avec la Préfecture de police, qui peuvent aboutir à saisir la justice. Celle-ci, en cas d'abus manifeste et de récidive avérée, peut être amenée à condamner lourdement les récalcitrants, puis à supprimer purement et simplement leur droit de terrasse si l'infraction persiste. L'objectif est de retrouver plus d'harmonie et des relations pacifiées entre riverains, commerçants et consommateurs. Pour tous mieux vivre ensemble.

SEPT-OCT

Jeudi 15 septembre
Conseil d'arrondissement
 À 19 h, en mairie

Samedi 17 septembre
Forum des associations
 Toute la journée,
 place des Petits-Pères

Les 17 et 18 septembre
Vide-greniers de la mairie
 Place de la Bourse et des
 Petits-Pères, rue de la Banque

Du 20 au 27 septembre
Exposition « Art thérapie »
 En mairie, salle des expositions
 Vernissage le 20 à 18 h 30

Du 3 au 20 octobre
**Exposition « 1871,
 La Commune de Paris,
 une histoire moderne »**
 En mairie, salle des expositions.
 Vernissage le 4 à 18 h 30

Jeudi 6 octobre
Conseil d'arrondissement
 À 19 h, en mairie

Samedi 8 octobre
Circul'livre
 De 10 h 30 à 12 h 30,
 angle des rues Montorgueil
 et Bachaumont

Mardi 11 octobre
Conférence
sur la Commune de Paris
 De 19 h à 21 h, en mairie

Du 21 au 31 octobre
**Exposition « Les cent ans
 de La Clairière »**

L'Autre Écran

Vendredi 16 septembre :
3 films courts
 - *La maison démontable*,
 de Buster Keaton
 - *Véronique et son cancer*
 d'Eric Rohmer
 - *Paris-Shanghai* de Thomas
 Cailley

Jeudi 29 septembre :
 - *L'homme à la caméra*,
 de Dziga Vertov

Séances suivantes :
 les 4, 14 et 27 octobre

RENTÉE CULTURELLE

Les rendez-vous de l'automne

Expositions, conférences, débats, concerts, théâtre, cinéma... Avec la rentrée scolaire, redémarre la saison des animations proposées par la mairie. Programme pour les deux mois à venir des événements en mairie du 2^e.

D'abord, il y a « *Park(ing) day* », le vendredi 16 septembre. Puis le vide-greniers, bien sûr, le week-end des 17 et 18 septembre : un événement toujours festif et sympathique au cours duquel il fait bon de se retrouver en flânant entre les stands. Ne le ratez pas ! Mais très vite va venir le temps des **expositions en mairie**.

MALADIE D'ALZHEIMER

L'art comme thérapie, du mardi 20 au mardi 27 septembre.

Pour 2011, l'Union des associations France Alzheimer a retenu le thème de « l'art thérapie ». Une quarantaine d'œuvres à découvrir, qui témoignent non seulement du potentiel artistique de la personne malade mais aussi de ses capacités à exprimer, par l'image, ses émotions et son ressenti.



1871, LA COMMUNE DE PARIS, UNE HISTOIRE MODERNE

Du mardi 4 au jeudi 20 octobre.

Le 140^e anniversaire de la Commune est l'occasion pour Paris de revenir sur cette courte période qui a profondément marqué les esprits des Français. L'exposition « 1871, la Commune de Paris, une histoire moderne » propose une promenade originale dans le Paris communard. Elle retrace l'œuvre politique des Communards : séparation de l'Église et de l'État, abolition de la peine de mort, gouvernement du peuple par le peuple, droit



au logement, droit de vote pour les étrangers...

LE MOIS EXTRAORDINAIRE : « HANDICAPS ET CRÉATIONS ».

Novembre 2011.

Le désormais traditionnel Mois extraordinaire consacré aux handicaps est dédié cette année aux créations artistiques et, dans le 2^e, à l'enseignement.

EXPO

« Onze et tant d'autres ! », du 2 au 11 novembre. Photos de Bernard Silder autour de l'association Votre École chez vous. VECV scolarise gratuitement des élèves malades ou handicapés en primaire, collège, lycée d'enseignement général et technique. Les enseignements sont dispensés à domicile et préparent les élèves aux examens nationaux du brevet et des baccalauréats général et technique, les aidant ainsi à réintégrer une vie sociale ordinaire qui corresponde à leur âge.

BAL

« Danse un pas à deux », samedi 19 novembre à 15 h. Un bal rock adapté aux personnes mal voyantes, une occasion de danser autrement pour les « voyants ». Entrée libre, bien sûr !

THÉÂTRE

Catalina in fine, par le Théâtre de Cristal (à partir de 8 ans), mercredi 23 novembre à 20 h 30, salle Jean Dame. Le Théâtre de Cristal est une troupe permanente de quinze comédiens en situation de handicap. Cette pièce raconte l'histoire de Catalina, petite fille « différente » qui possède deux visages, « l'un devant, l'autre derrière la tête, l'un qui rit quand l'autre pleure »... Entrée libre ou sur réservation (conseillée) au 01 34 70 44 66.



: en bref

LA CLAIRIÈRE A 100 ANS

Avant de fêter dignement ce siècle d'existence le mercredi 23 novembre au Palais Brongniart, nous vous proposons de découvrir l'histoire de cette association marquante du 2^e arrondissement au moyen d'une exposition en mairie, du vendredi 21 au lundi 31 octobre.



CONCERTS MOTUS

Le Cycle des musiques contemporaines reprend en mairie, avec un concert le vendredi 28 octobre de 12 h à 23 h, en salle des expositions.



FÊTE DU VÉLO

À Bastille, samedi 17 septembre de 14 h à 19 h, et dimanche 18 de 12 h à 18 h, grande fête à l'occasion de l'ouverture de la Maison du

vélo : concours photo, animations pour enfants, initiations, démonstrations, marquage, prêts...

LE SYCTOM OUVRE SES PORTES

Samedi 17 septembre, de 10 h à 17 h, au centre multifilière Isséane à Issy-les-Moulineaux, vous saurez tout sur ce que deviennent nos déchets, comment ils sont triés...

Plus d'infos sur www.syctom.paris.fr, ou en téléphonant au 01 40 13 17 52.

Comment la Caisse des écoles du 2^e fonctionne-t-elle ? Paris 2^e fait le point sur les services rendus et les projets de cet organisme qui gère la restauration scolaire, les centres de loisirs et les colonies de vacances.

On le sait, la grande particularité de la restauration scolaire dans le 2^e est de servir à près de 70 % des aliments labellisés et/ou issus de l'agriculture biologique. Un pourcentage qui va encore augmenter dès cette rentrée 2012 : toutes les crudités, les légumes cuits et les fruits cuits seront désormais eux aussi marqués du label AB. Une exception et un record pour Paris !

En 2010, 243801 repas ont été servis dans les écoles. D'un prix de revient de 6,16 € à l'unité, dont 3,38 € pour le prestataire, ils sont payés en moyenne 2,97 € par les familles, et subventionnés pour 3,31 € par la Ville. Rappelons que les tarifs payés par les familles sont calculés en fonction du quotient familial et s'échelonnent sur huit tranches allant de 0,13 € (tarif social) à 5 € le

repas. Mais la Caisse des écoles, c'est aussi les goûters, les centres de loisirs et les centres de vacances. En 2010-2011, ces derniers ont accueilli au total 79 enfants pour 973 jours de vacances. Sainement gérée, la Caisse des écoles parvient chaque année à dégager un léger excédent financier, qui lui permet de progresser au fil du temps. L'objectif de faire en sorte que 100 % des aliments servis soient issus de l'agriculture biologique, se heurte à la faiblesse de ce type de culture en Île-de-France. Jacques Boutault va, en tant que président de la Caisse des écoles, et avec l'accord de son comité de gestion, lancer une étude de faisabilité sur la construction d'une cuisine centrale dans le 2^e, comme c'était le cas jusqu'en 1993. Une autre source de qualité et d'économies.

DÉPART MERCI CLAUDE KESTEL !



Arrivé en 1987, Claude Kestel dirige la Caisse des écoles du 2^e arrondissement depuis 1994 : l'approvisionnement, la préparation des menus, la gestion du personnel, l'entretien des restaurants scolaires, tout passait par lui. Et lorsque Jacques Boutault, dès 2001, a exprimé sa volonté d'améliorer la qualité des repas servis en introduisant un maximum de « bio », Claude Kestel s'est penché – avec le succès que l'on connaît – sur le problème.

Dès cet automne, cet ancien militaire de carrière adepte de la main de fer dans un gant de velours passe le témoin à son successeur, Eric Van Meenen (régisseur comptable à la mairie du 2^e depuis 1993). Il s'en va, pour sa part, taquiner le goujon dans sa Lorraine natale. Tout le 2^e arrondissement, et principalement les enfants des écoles, lui disent un grand merci pour toutes ces années d'efficace dévouement.

CHANTIERS

Surchauffe dans le centre

Alors que, rue Réaumur, la CPCU modernise le réseau souterrain de chauffage urbain, en surface, c'est la surchauffe du trafic qui dérange et inquiète. Et ce n'est pas fini...



EN PRATIQUE

Rue Réaumur, la suppression d'une file de circulation et du couloir de bus risquait de rendre la circulation quasi impossible. Avec Jean-Paul Maurel, adjoint délégué à la Voirie, aux Transports, et à l'Espace public, Jacques Boutault a obtenu que soient modifiés les itinéraires des bus n° 20 et 39 : afin d'éviter la rue de Réaumur, ils feront, durant la durée des travaux, un détour par les rues Montmartre, Étienne-Marcel, et le boulevard Sébastopol. La fin des travaux est fixée à août 2012.

Prévenu tardivement de l'installation de ce chantier, Jacques Boutault est intervenu auprès de la Compagnie parisienne du chauffage urbain, et de Annick Lepetit, adjointe au maire de Paris. Dans ses courriers, il regrette la concomitance, de 2011 à 2014, de plusieurs gros chan-

tiers dans le centre parisien, chantiers qui vont fortement compliquer la vie et la circulation des habitants : le chantier des Halles, avec la fermeture prochaine des voies souterraines, le lancement des travaux de la place de la République, la mise en double sens des Grands boule-

vards, les travaux de Climespace rue du 4 septembre, et le chantier CPCU de la rue Réaumur, axe de transit déjà très surchargé en temps normal... Conscient des nécessités respectives de ces travaux, il déplore qu'ils n'aient pu être échelonnés dans le temps.

VÉLIB' EXPRESS

La carte qui simplifie Vélib'



Disponible à l'accueil de la mairie, la nouvelle carte Vélib' Express permet de s'abonner en deux clics à partir du site paris.fr. Retirez gratuitement une carte Vélib' Express et rendez-vous sur la rubrique « M'abonner » du site Internet Vélib'. Sélectionnez la formule de votre choix et le support d'abonnement Vélib' Express, renseignez vos coordonnées et réglez votre souscription en ligne par carte bancaire. C'est fait ! Le service Vélib' vous envoie alors un e-mail avec un code d'activation qui vous permet de mettre votre abonnement en fonction sur n'importe quelle borne Vélib'.

La carte Express est proposée uniquement pour l'abonnement 100 % en ligne, sans envoi de courrier postal. À noter : si vous êtes titulaire d'un passe Navigo, vous pouvez également accéder au service immédiatement tout en bénéficiant d'un support unique pour vos abonnements RATP et Vélib'.



Agir avec l'APC

En 2007, la Ville s'est engagée, dans le cadre du plan Climat, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation énergétique de 25 % en 2020, et de 75 % en 2050. Une volonté qui nous concerne tous. L'Agence parisienne du climat (APC) a été créée pour nous y aider.

Créée au printemps de cette année, l'APC est d'ores et déjà prête à apporter son concours à tous ceux (locataires, propriétaires, syndicats professionnels du bâtiment...) qui cherchent à réduire leurs dépenses énergétiques en améliorant les performances de leur habitation. Isolation, choix des énergies, maîtrise des consommations, aides financières, choix d'un professionnel, les conseils gratuits délivrés par cet organisme indépendant couvrent tous les domaines concernés.

Réduire sa consommation...

Un travail nécessaire et urgent quand on sait que les villes et les grandes

métropoles sont responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et que, à l'échelle parisienne, trois secteurs émettent, à parts égales, 80 % de ces émissions : la consommation énergétique des bâtiments, le transport des personnes, et le transport des marchandises.

La 4^e édition des Journées parisiennes de l'énergie et du climat se tiendra les 8 et 9 octobre.

> Contact :

du lundi au vendredi, de 10 h à 18 h, avec ou sans rendez-vous, au Pavillon du Lac, parc de Bercy, 3 rue François-Truffaut – 75012 Paris. Tél. : 01 58 51 90 20.

E-mail : info-conseil@apc-paris.com

: en bref

RECHERCHE BÉNÉVOLES POUR LE BAL DE LA BOURSE

Besoin de bras ! Les conseils de quartiers, organisateurs depuis 10 ans du bal de la Bourse, lancent comme chaque année un appel à bénévoles pour participer à l'organisation. Contactez le 01 53 29 75 26.

AIDE À LA SCOLARITÉ

Devenez bénévole avec l'Entraide scolaire amicale, association agréée Jeunesse éducation populaire. Un enfant, un bénévole, une fois par semaine. Tous les enfants ont droit à la même chance !
contact@entraidescolaireamicale.org,
Tél. : 0810 67 24 24.

JEUNES, ENGAGEZ-VOUS !

La Ville de Paris recrute 300 jeunes de 18 à 25 ans, sans qualification ou jusqu'à bac+5, pour 9 à 12 mois de service civique dans les secteurs de l'environnement, de la santé, du sport ou de la petite enfance. Voir les détails sur www.paris.fr/servicecivique ou www.jeunes.paris.fr ou encore sur www.service-civique.gouv.fr



CAFÉ DES SCIENCES, RUE VIVIENNE

« La chimie : une science qui ne s'est pas constituée sans histoire », tel est le thème du prochain « Café des sciences » organisé le jeudi 13 octobre de 16 h à 18 h au restaurant Le Grand Colbert (2, rue Vivienne) par Orient & Méditerranée (www.orient-mediterranee.com). Le débat réunit une dizaine de chercheurs du CNRS. Entrée libre.



CONGÉS SCOLAIRES 2011-2012

TOUSSAINT Du samedi 22 octobre au jeudi 3 novembre

NOËL Du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier

HIVER Du samedi 18 février au lundi 5 mars

PRINTEMPS Du samedi 14 avril au lundi 30 avril

ÉTÉ Du jeudi 5 juillet au mardi 4 septembre



CONSEILS DE QUARTIER

Participez !

Comme tous les ans à la même période, les Conseils de quartier renouvellent désormais un quart de leurs membres. C'est le moment de se lancer !

Au nombre de trois dans notre arrondissement (Sentier-Bonne Nouvelle, Vivienne-Gaillon, Montorgueil-St-Denis), les Conseils de quartier contribuent à la vitalité et à l'enrichissement du travail des élus, et permettent d'associer les citoyens aux décisions prises en Conseil d'arrondissement.

Leur fonctionnement

Particularité des Conseils de quartiers du 2^e, depuis leur création : à l'initiative de Jacques Boutault, ils comprennent, en plus des habitants, un collège de représentants associatifs et un collège de personnalités qualifiées. La parité hommes femmes doit y être respectée. De plus, toutes leurs réunions sont publiques, et les élus n'y ont pas le droit

de vote. La nouvelle charte édictée en 2009, suite au travail mené par Maxime des Gayets, adjoint à la Démocratie locale, a accru les moyens des conseillers de quartiers : dotés d'une compétence élargie, leur mandat a été porté à quatre ans. Ils peuvent désormais créer des commissions thématiques ouvertes à toutes et à tous, organiser des réunions ou des commissions interquartiers... Ils participent aussi à l'élaboration des budgets. Afin de permettre un renouvellement dynamique, un quart des membres est renouvelé tous les ans. C'est à cette étape que nous parvenons aujourd'hui.

Devenir conseiller de quartier

Pour devenir conseiller de quartier, il

suffit de se porter candidat. Au cas où il y aurait trop de candidatures – chaque conseil comprend au plus 21 conseillers – les membres seraient tirés au sort lors du Conseil d'arrondissement du jeudi 5 novembre 2011. L'aventure vous tente ? Rien de plus simple : il vous suffit de déposer votre candidature à la mairie au moyen du bulletin ci-dessous, de le faxer au 01 53 29 75 01, ou bien d'envoyer un mail au coordinateur des Conseils de quartier (alin.popescu@paris.fr), ou encore de téléphoner au 01 53 29 75 26 pour de plus amples informations.

> En savoir plus :

www.mairie2.paris.fr, <http://blog.cdq2.fr>



BULLETIN DE CANDIDATURE AU RENOUELEMENT PARTIEL DES CONSEILS DE QUARTIER

Nom
Prénom
Adresse

Date de naissance
Téléphone(s)
Courriel
Profession

- ☐ Je souhaite participer à mon Conseil de quartier et au tirage au sort qui désignera des nouveaux membres.
☐ Je souhaite être informé(e) de l'actualité de mon Conseil de quartier.



Pour ne plus crier au feu

Ce qu'il faut savoir et
ce qu'il faut faire
pour ne pas en arriver là.

Quand on sait qu'un incendie domestique se déclare toutes les 2 minutes en France et que 800 personnes meurent tous les ans à cause d'un tel sinistre, il est temps de tirer la sonnette d'alarme. C'est ce qu'a décidé de faire l'association PACT Paris dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH Sentier. Au cours du dernier trimestre 2011, une grande campagne de sensibilisation va ainsi être menée en coopération avec la mairie du 2^e.

Pour ne pas laisser la vie de ceux que vous aimez partir en fumée et déjouer le sombre pronostic gouvernemental selon lequel « si rien ne change, un Français sur trois sera victime d'un incendie au cours de sa vie », la mairie du 2^e accueille cet automne une campagne de sensibilisation au risque incendie. Menée par l'association PACT Paris, cette manifestation s'articulera autour de plusieurs rendez-vous. Sylvie Fernandes, chef de projet de l'Opération programmée

d'amélioration de l'habitat OPAH Sentier, précise : « L'objectif vise à pallier l'absence de culture concernant la prévention du risque incendie chez les particuliers. Dans cette optique, nous prévoyons de déployer tout un plan de communication avec une exposition dans le hall de la mairie, la présence d'une équipe de l'OPAH Sentier pour répondre aux questions que se posent les habitants du 2^e, des démonstrations de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF), la distribution de fiches conseils pour prévenir les incen-

dies, ou encore, la mise en place d'actions vers les syndicats de copropriété sur le risque incendie dans les parties communes des immeubles du 2^e. »

Des installations obsolètes

Il s'agit bien d'un arrondissement menacé, puisque 90 % des constructions datent d'avant 1949 et que le chauffage individuel électrique équipe 62,5 % des résidences principales. Ce constat est particulièrement préoccupant dans le Sentier. Parce que non seulement le parc immobilier y est ●●●

prévention incendie

tout savoir :

- ancien mais qu'en plus les installations électriques, tant dans les parties communes que dans les logements, sont souvent vétustes (plus de 30 ans). Selon l'OPAH Sentier, il est fréquent d'y voir des installations électriques ou de gaz hors normes, représentant autant de risques de départ de feu. Autre source d'inquiétude : les parcelles y sont profondes et difficiles d'accès pour les pompiers chargés d'intervenir. Enfin, si l'activité commerciale centrée autour du textile est un atout économique pour le quartier, elle représente cependant un risque en matière d'incendie, notamment à cause du stockage de tissus synthétiques et de cartons. En novembre dernier, un incendie s'était d'ailleurs déclaré dans un atelier de confection qui avait embrasé un immeuble d'habitation rue Saint-Sauveur. Deux personnes avaient été légèrement intoxiquées par les fumées dégagées. Comme l'avait écrit le maire dans le journal Paris 2^e n° 55 de janvier-février 2011, « *cet incendie aurait pu avoir des conséquences encore plus graves sans l'intervention efficace des sapeurs-pompiers* ». 28 véhicules et 130 sauveteurs, venus de 14 casernes, s'étaient alors mobilisés pour évacuer les occupants de l'immeuble, puis venir à bout des flammes,



Les accès pour les pompiers sont parfois très difficiles dans les quartiers anciens.

maîtrisant ainsi l'incendie en seulement deux heures.

Prévenir le risque

En matière de prévention, la mairie du 2^e joue également un rôle. Lorsqu'elle est informée de l'existence d'un atelier comme celui-ci, qui fonctionne sans être conforme

aux règles de sécurité, Jacques Boutault saisit la Préfecture de police de Paris, chargée de prévenir les risques d'incendie dans les immeubles d'habitation. « *Elle est toujours réactive et stricte dans ses contrôles pouvant aller jusqu'à la fermeture immédiate du local* », précise le maire. Un appel à la vigi- ●●●



EN CHIFFRES

1/3 des incendies domestiques recensés en France est d'origine électrique.

10 000 blessés sont à déplorer chaque année, dont **3 000** avec une invalidité lourde.

Les émanations toxiques de fumée représentent la 1^{re} cause de décès chez les victimes d'incendie.

70 % des incendies mortels se

produisent la nuit dans les logements (même si la plupart des incendies se déclarent de jour).

L'incendie domestique est la 2^e cause de mortalité accidentelle chez les enfants de moins de 5 ans.

1,3 milliard d'euros : c'est le coût estimé, par les compagnies d'assurance, des incendies domestiques (supérieur de 160 % à celui du vol et de 30 % à celui des dégâts des eaux).

600 °C : telle est la température

qu'atteint une pièce en feu en 3 minutes.

14 % des incendies sont déclenchés par des enfants.

4 minutes suffisent pour qu'une simple flamme se transforme en incendie incontrôlable.

Un verre d'eau suffit pour éteindre un feu lors de la 1^{re} minute, un seau d'eau est nécessaire dans la 2^e minute, et seule une citerne d'eau permet de circonscrire l'incendie à la 3^e minute.

Les gestes qui sauvent

En cas d'incendie, suivez les recommandations du capitaine Fabrice Diquellou, de la brigade de Sapeurs-pompiers de Paris :

« Si le feu se déclare à votre domicile, appelez immédiatement les pompiers en composant le 18 ou le 112. Quittez votre logement et fermez la porte derrière vous après avoir

essayé, en tout début d'incendie, de l'enrayer avec un seau d'eau ou un extincteur. À noter qu'il ne faut surtout pas éteindre avec de l'eau un feu alimenté par de l'huile de friture, le seul geste à faire consiste à poser une serviette mouillée pour étouffer le début d'incendie. Quand le feu est d'origine électrique, pensez à couper le courant.

Si le feu se déclenche à l'extérieur de votre domicile, téléphonez également sans attendre aux pompiers. Deux cas de figure peuvent se présenter : si l'incendie a pris à un étage inférieur : **enfermez-vous chez vous, placez une serviette mouillée au bas de votre porte** afin d'éviter que les fumées toxiques ne s'infiltrent et manifestez-vous auprès des pompiers en vous postant à votre fenêtre. Si le feu est à l'étage supérieur : sortez par les escaliers (n'empruntez jamais l'ascenseur). Enfin, quel que soit le cas de figure, gardez votre calme en attendant les pompiers. »

2 questions à



Dominique Dussart

première adjointe au maire du 2^e, déléguée au Logement.

Que pensez-vous de la portée d'une telle campagne de sensibilisation au risque incendie ?

Je ne peux que déplorer les nombreux incendies qui ont eu lieu cette année, notamment dans le 2^e. Ces sinistres ont mis des familles dans des situations

arrondissement, ce qui explique en partie la vétusté des logements et augmente le risque d'incendie. La mission du PACT Paris se terminant en 2013, cette campagne de sensibilisation va permettre de responsabiliser en amont propriétaires et locataires aux risques d'incendie.

« Il subsiste encore de nombreuses poches d'habitats insalubres du fait, là encore, de la vétusté des immeubles. »

très précaires, la question du relogement étant rarement soluble dans l'immédiat. C'est donc une bonne chose que d'anticiper l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée dans les appartements. N'oublions pas que le parc de logement est très ancien dans notre

Quels autres risques pèsent sur l'habitat dans le 2^e ?

Il subsiste encore de nombreuses poches d'habitats insalubres (saturnisme, humidité, dégradation des parties communes, insécurité des réseaux) du fait, là encore, de la vétusté des immeubles. Notre rôle consiste à réduire au maximum ces zones d'insécurité qui alimentent d'ailleurs le fichier des mal logés. Ces désordres ont un impact sur la santé et la sécurité des habitants. Aussi, l'action pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens demeure un impératif de notre mandature.

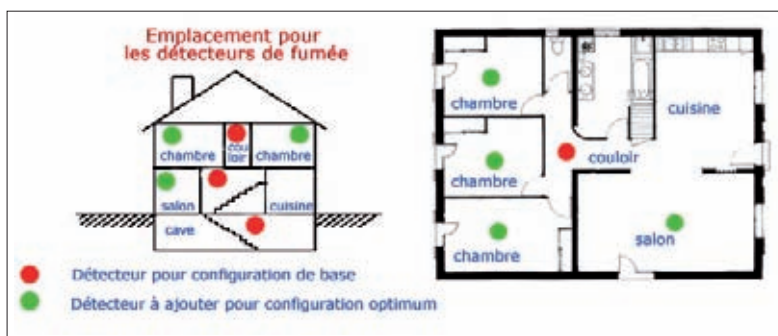


La vétusté de certaines installations est inquiétante.

prévention incendie

tout savoir :

- lance pour tous les habitants du 2^e, qui peuvent faire un signalement en mairie lorsqu'ils constatent un risque d'incendie dû au dysfonctionnement des équipements communs, comme des conduits électriques non protégés, bricolés ou vétustes dans les cages d'escaliers. C'est pour prévenir des sinistres de ce genre qu'une telle campagne de sensibilisation va être menée dans le cadre de l'OPAH Sentier, qui propose un éventail de solutions concrètes. À la fois d'ordre technique : en effectuant une visite gratuite de votre logement ou de votre immeuble pour vérifier la conformité des installations et vous aider à définir un programme de travaux ; financier : en examinant avec vous quelles sont les subventions auxquelles vous pouvez prétendre ; enfin, administratif : en vous assistant pour la constitution de votre dossier de subvention. Parmi les travaux à réaliser pour se protéger, l'OPAH Sentier conseille vivement la mise aux normes de l'électricité et du gaz dans les parties communes et privatives.



La pose des DAAF ne se fait pas au hasard.

Équipez vos logements de DAAF !

Dans le même ordre d'idées, l'opérateur préconise l'installation d'une trappe de désenfumage ainsi que la pose d'extincteurs et, surtout, de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF). D'ici au 8 mars 2015, les DAAF seront obligatoires dans les lieux d'habitation privés. La loi prévoit que leur installation et leur entretien incomberont à l'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire. « *N'attendez pas 2015 pour vous protéger !* », recommande chaudement Sylvie Fernandes.

À noter, qu'en cas d'incendie, les fumées sont plus mortelles que les flammes. Le monoxyde de carbone et le cyanure qu'elles contiennent plongent l'individu dans un sommeil profond, qui l'empêche de réagir. Dès les premières fumées, le DAAF déclenche une alarme puissante avertissant du danger. Pour bien choisir cet appareil, qui fonctionne sur pile, il faut vérifier qu'il est conforme à la norme NF-EN 14604 et privilégier la marque NF. Son coût est de 20 € environ pour un produit de bonne qualité (en vente dans les magasins de bricolage) et sa pose est facile

LES MESURES DE PRUDENCE

NE PAS JOUER AVEC LE FEU

- Mettre allumettes et briquets hors de portée des enfants.
- Ne jamais fumer au lit.
- Bien éteindre ses cigarettes, bougies et bâtons d'encens.

SUR LE GRILL

- Ne pas laisser casseroles, poêles ou plats sur le feu sans surveillance.
- Se méfier de l'huile sur le feu et des grille-pain.
- Veiller à ce que le filtre de la hotte soit toujours propre afin d'éviter l'accumulation de matières grasses susceptibles de prendre facilement feu.
- Ne jamais utiliser d'alcool ou

d'essence pour raviver les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée.

BIEN AU CHAUD

- Éloigner les produits inflammables (dissolvants, peintures, vernis, colles, etc.) des sources de chaleur, comme les convecteurs, les plaques chauffantes ou les ampoules électriques.
- Être très vigilant avec les chauffages d'appoint.
- Entretenir régulièrement ses installations de gaz et d'électricité. De même, faire ramoner cheminée et conduits par un spécialiste.
- Placer un pare-feu devant la

cheminée pour éviter les projections incandescentes.

LA FÉE ÉLECTRICITÉ

- Ne pas modifier l'installation électrique sans l'avis d'un électricien professionnel.
- Utiliser une rallonge électrique de bonne qualité et ne jamais placer de câbles électriques sous une porte ou un tapis.
- Privilégier les prises multiples et éviter les dominos.
- Éviter de surcharger les circuits sur une même prise électrique.
- Ne pas faire sécher du linge sur des radiateurs électriques d'appoint rayonnants ou soufflants.
- Ne pas laisser en veille



Faciles à poser, les détecteurs de fumée (DAAF) seront obligatoires en 2015.

puisque'il suffit de le visser ou le coller au plafond. En conclusion, cette information : dans les pays où le taux d'équipement des logements en DAAF dépasse les 80 %, on constate une baisse de 50 % de la mortalité liée aux incendies. En France, moins de 1 % des foyers en sont aujourd'hui équipés...

...en direct du 2^e

Gilles Donnard, victime d'un incendie sur son lieu de résidence au 23, rue de Cléry, survenu en pleine matinée cet hiver.

« C'est effrayant la rapidité avec laquelle le feu se propage. En un quart d'heure, la cour intérieure de l'immeuble est devenue noire comme en pleine nuit. L'incendie s'est déclaré au sous-sol d'un magasin d'accessoires pour la confection situé dans notre copropriété. Un néon aurait explosé au-dessus de cartons. Heureusement, les pompiers ont été immédiatement alertés.

Ce que je retire de cette expérience, c'est qu'il faut renforcer la prévention.

Cela passe concrètement par la pose d'extincteurs adaptés aux matériaux qui sont stockés,

de détecteurs de fumée dans tous les ateliers et commerces de tissus, les bureaux et les parties communes, ainsi que d'un système d'alarme générale permettant de prévenir l'ensemble des occupants. Autres mesures : la mise à jour des plans des immeubles (une chaudière avait été déplacée et bouchait un des accès au local en feu) ; l'installation d'un système de débrayage manuel pour la porte cochère automatisée permettant l'évacuation en urgence des personnes lorsque l'électricité est coupée ; l'obligation pour les copropriétaires d'entretenir les installations électriques des parties communes et privatives. La prévention du risque d'incendie passe par l'implication de nombreux acteurs (pompiers, syndic, architecte de copropriété...) qui doivent agir ensemble. »

les appareils électriques en cas d'absence.

- Assurer une circulation d'air suffisante autour du téléviseur.
- Débrancher après usage

les appareils chauffants (fer à souder ou à repasser).

- Ne pas placer de lampe halogène trop près d'un rideau, en raison de la chaleur qu'elle dégage.

RUPTURE DE STOCK :

- Éviter les excès de stockage de papiers, cartons ou textiles.
- Stocker les liquides les plus inflammables seulement en petite quantité et les installer ou les manipuler dans un endroit

suffisamment ventilé, dans lequel personne ne fume, ne soude et ne produit ni flammes ni étincelles.

À INSTALLER D'URGENCE :

- Un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) conforme à la norme NF-EN 14604 et de marque NF.
- Un dispositif d'extinction approprié, vérifié et entretenu régulièrement.

JAMAIS SEUL :

- Ne pas laisser seules les personnes vulnérables, telles les personnes âgées ou malades et les enfants.

en savoir plus

• Opah Sentier

Permanences gratuites à la mairie du 2^e les jeudis de 14 h à 17 h.

• Visites gratuites de votre logement sur rendez-vous pour effectuer un diagnostic.

29, rue Tronchet, 75008 Paris.

Tél. : 01 42 66 35 98.

N° vert : 0800 006 075.

E-mail : opah.sentier@pact75.org

Site : www.pact75.org

• Site gouvernemental sur la prévention du risque incendie :

www.prevention-incendie.gouv.fr

• Site consacré aux détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) :

www.detecteur-de-fumee.info

Contre l'oubli

Dans le cadre de la Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer, le 21 septembre, la mairie du 2^e expose, du 20 au 27 septembre, des œuvres imaginées par des personnes atteintes de cette pathologie.

L'occasion de rencontrer **Marie-Odile Desana**, la présidente de France Alzheimer dont le siège est situé dans l'arrondissement.



© Christian Malette

« **A**u début des années 1990, alors que j'étais bénévole dans une association que j'avais créée au sein d'un hôpital gériatrique, j'ai rencontré deux vieux messieurs formidables dont les épouses souffraient de la maladie d'Alzheimer. L'un d'eux était membre de France Alzheimer. » C'est ainsi que Marie-Odile Desana reprend contact avec l'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées. Une fédération qu'elle connaissait déjà de façon personnelle, sa famille ayant été touchée par cette pathologie. « À l'époque, c'était une grande misère : les locaux et les soins n'étaient pas adaptés ; les malades avaient la télévision pour seule distraction ; la nourriture n'était pas bonne. Aussi, j'ai tout de suite été extrêmement motivée pour adhérer à l'association du département des Bouches-du-Rhône où je vis. »

Depuis, Marie-Odile Desana s'est davantage investie dans l'association jusqu'à devenir, en 2006, administratrice, puis, en 2008, vice-présidente déléguée et, en 2010, présidente. Trois jours par semaine, elle quitte Aix-en-Provence pour rejoindre le cœur de Paris. Son combat reste le même : une meilleure prise en compte de la personne souffrant de

la maladie d'Alzheimer. « Grâce au plan Alzheimer (2008-2012), des mesures ont été prises en faveur de toutes les personnes malades et de leurs familles. Mais nous restons vigilants », précise-t-elle.

Soutenir les malades et leurs familles

Créée en 1985, à l'initiative de familles de personnes malades et de professionnels du secteur sanitaire et social, l'association nationale est aujourd'hui la seule reconnue d'utilité publique dans le domaine d'Alzheimer et des maladies apparentées. France Alzheimer s'appuie sur un réseau de proximité composé de 106 associations départementales indépendantes, toutes animées par de nombreux bénévoles (à noter que l'association recherche des personnes motivées !).

Quatre missions l'animent : soutenir les personnes malades et leurs familles à travers des groupes de parole, des cycles de soutien, des ateliers pour personnes malades, des accueils thérapeutiques de jour autonomes ou encore des séjours « vacances répit Alzheimer ». Deuxième axe : contribuer financièrement à la recherche (les dons sont les bienvenus : 80 % du budget de l'association provenant de la générosité du public). Former les aidants familiaux ainsi que les profes-

sionnels du soin. Enfin, informer l'opinion et interpeller les pouvoirs publics. C'est dans cette optique que France Alzheimer organise, à la mairie du 2^e arrondissement, du 20 au 26 septembre, une exposition de vingt œuvres d'art réalisées au cours d'ateliers « d'art thérapie » proposés par les associations membres de la fédération à travers la France. Autant de peintures, de pastels, d'aquarelles ou de collages colorés qui, pour reprendre les termes de Marie-Odile Desana, « vont permettre aux visiteurs de changer leur regard sur les personnes atteintes d'Alzheimer. On les réduit toujours à leur maladie, on évoque sans cesse ce qu'elles ont perdu mais on ne parle jamais de tout ce qui leur reste. Cette exposition prouve toute la créativité qui existe encore en elles et leur besoin d'expériences. »

> Contact :

France Alzheimer
21, bd Montmartre – 75002 Paris
Tél. : 01 42 97 52 41
E-mail : contact@francealzheimer.org
Site : www.francealzheimer.org



EELV **Agir contre la spéculation financière, c'est agir pour l'environnement**

À l'issue d'une primaire interne, les écologistes ont choisi Eva Joly pour candidate à la présidentielle. Beaucoup s'étonnent que leur choix ne se soit pas porté sur Nicolas Hulot, considéré comme « plus écologiste » que l'ancienne juge. C'est mal comprendre ce qu'est l'écologie politique. Celle-ci ne se cantonne pas à la stricte sphère de l'environnement.

Ce sont les mêmes logiques, celles de l'accumulation financière et de la compétition de tous contre chacun qui détruisent la planète, divisent les êtres humains, créent les inégalités. Du fait de la compétition internationale, il faut de l'électricité abondante : on bâtit des Tchernobyl et des Fukushima. L'agroalimentaire veut améliorer sa productivité : on invente les OGM. Le prix du pétrole risque d'augmenter : on exploite les gaz de schiste. L'argent roi est le moteur de la destruction planétaire et du mal-être des populations. Remettre en cause le profit immédiat, la spéculation, les paradis fiscaux... c'est brider le moteur de cette destruction. Et donc agir pour protéger les humains et leur environnement.

Retrouvez nous sur notre site Internet : www.eluseelv-paris02.fr

Le groupe des élu(e)s Europe Écologie-Les Verts

PS **Les 9 et 16 octobre, c'est vous qui décidez !**

Démarche inédite en France, ouverte à tous les citoyens français inscrits sur les listes électorales, des primaires citoyennes seront organisées les 9 et 16 octobre pour choisir le(la) candidat(e) de la gauche pour l'élection présidentielle en 2012. Dans le 2^e arrondissement comme partout en France, des bureaux de vote seront installés les dimanches 9 et 16 octobre 2011 (1^{er} et 2nd tour). Vous pourrez voter à la mairie du 2^e (8, rue de la Banque) et dans trois écoles (12 et 42 rue Dussoubs, 3 rue de la Jussienne). Pour voter, il suffira de s'acquitter d'une participation aux frais d'organisation de 1 € et de signer une charte d'adhésion aux valeurs de la gauche. Processus légal et transparent avec dépouillement public, cette innovation démocratique permettra un rassemblement sans précédent des forces de gauche en vue de l'élection présidentielle.

Tous les détails des primaires et l'actualité des candidats sur le site Internet dédié à ce scrutin : www.lesprimairescitoyennes.fr

S. Wieviorka, P. Schapira, M. des Gayets, R. Bernard, F. Ribard et L. Bureau.

www.elusps-paris2.net – contact@elusps-paris2.net

PC **La rentrée sous pression des marchés**

Alors que les prix du matériel scolaire ont augmenté de 7 % cette année et que les syndicats parlent d'urgence sociale pour les étudiants, Nicolas Sarkozy et son gouvernement ont annoncé de nouvelles mesures d'austérité. Comme si aucun bilan n'avait été tiré des dizaines de milliers de suppressions de postes dans l'Éducation nationale et des coupes dans les dépenses sociales depuis 2007, la « règle d'or » de l'UMP demeure la satisfaction des marchés plutôt que l'égal accès à un enseignement de qualité pour tous.

En 2012, chacun devra faire son choix face à cette alternative simple : la finance ou l'humain d'abord ? Vu la crise, c'est à ce niveau que devra se placer le débat, plus haut que le choix des personnes. La situation appelle de grandes transformations et non des aménagements pour garder la tête hors de l'eau. Ce sera l'ambition des communistes avec le Front de gauche.

Anne Sabourin, conseillère du 2^e arrondissement – anne.sabourin@paris.fr

UMP **Gestion publique : la gauche française doit, enfin, être responsable !**

Depuis trente-cinq ans, l'État vit au-dessus de ses moyens. Année après année, les déficits sont venus alourdir une dette publique qui représente désormais 1 646 milliards d'euros. Tous les gouvernements qui se sont succédé portent une part de responsabilité dans cette situation : l'objectif de retour à l'équilibre a souvent été affiché, mais n'a jamais été tenu, même en période de forte croissance économique comme ce fut le cas à la fin des années 1990, sous Lionel Jospin. La situation économique internationale nous oblige à en tirer les leçons. Pour redresser nos finances publiques, nous avons besoin de règles contraignantes qui nous obligent, collectivement, à tenir nos engagements. Inscrire une « règle d'or » dans notre Constitution, comme en Allemagne et dans 90 autres pays, renforcerait notre crédibilité budgétaire. À l'étranger cette réforme a toujours fait l'objet d'un large consensus. Alors, la gauche française va-t-elle prendre le risque d'en faire une question partisane ?

Christophe Lekieffre – 06 60 95 33 17 ou lekieffre.christophe@free.fr



PARIS 1 logement

Locataire à Paris

**Vous avez des revenus modestes,
vous consacrez 30 % de vos revenus à votre loyer :
la Ville vous aide.**